



Monsieur
Grégory D'Andrès
Député
Route de l'Ousse 4
3971 Chermignon-Haut



Notre réf. /
Votre réf. /

Date 7 septembre 2022

Réponse à la question écrite n°2022.06.276 – Subventions véhicules électriques et bornes

Monsieur le Député,

En référence à votre question écrite n° 2022.06.276, nous répondons comme suit aux questions soulevées.

Depuis le lancement du programme d'incitation jusqu'au 31.12.2021, 23% des montants versés ont servi à la pose de bornes et 77% au subventionnement de véhicules, ceci pour un montant total de CHF 8.7 Mio.

En ce qui concerne les véhicules, 1'480 véhicules électriques et 714 véhicules hybrides rechargeables ont été subventionnés.

Toute personne physique ou morale, y compris les collectivités de droit public, peut installer une borne de recharge sur un terrain lui appartenant ou appartenant à un tiers (avec l'accord du propriétaire) et soumettre une demande de prime. L'usage privé ou public des bornes subventionnées n'est pas connu. L'usage peut toutefois être supposé sur la base du type de requérant renseigné lors de la demande.

La demande de subventions en 2022, tant pour les véhicules que pour les bornes de recharge, a augmenté. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a dû décider la fin du programme au 30.09.2022.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Frédéric Favre
Conseiller d'Etat

Signature apposée. À votre demande, nous vous transmettrons une version originale signée.

Copie à Présidence du Grand Conseil
Service parlementaire

